

INITIATIVES TRANSMISSION



**RELEVÉ ANNUEL DE VOTRE ADHÉSION
AU 31 DÉCEMBRE 2008**

■ **CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI PYRENEES**

Votre agence : 71

Pour toute question concernant ce document, merci de rappeler les références ci-dessous à votre conseiller Caisse d'Épargne.

■ **Votre référence client : 007267487**

Numéro de votre contrat : 405947358

■ **Numéro de votre adhésion : 405947358**

■ **SOUSCRIPTEUR**

M TEST

Né(e) le

M TEST
16 RUE TEST
99100 TEST

Nous vous conseillons de conserver ce document pendant toute la durée de votre contrat

INFORMATIONS CLÉS	VOTRE CONTRAT
<p>DATES CLÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Date de souscription : 17/06/1995 ● Date de valorisation de votre cotisation initiale : 24/06/1995 ● Date de terme du contrat : 19/06/2009 <p>CARACTÉRISTIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Au 31/12/2007 : 25 099,29 €⁽¹⁾ ● Au : 26 015,16 €⁽¹⁾ ● Somme des cotisations nettes depuis votre adhésion : 0,00 €⁽²⁾ ● Somme des rachats partiels bruts depuis votre adhésion : 0,00 €⁽³⁾ <p>Votre prochain relevé annuel vous indiquera la situation de votre adhésion à Initiatives Transmission au .</p>

REVALORISATION DE VOTRE CONTRAT

RAPPEL DU TAUX ANNONCÉ POUR L'ANNÉE	TAUX ANNONCÉ POUR L'ANNÉE 2009
<ul style="list-style-type: none"> ● Taux minimum annuel de revalorisation : 0.00% <p>TAUX APPLIQUÉS AU 31 DÉCEMBRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Taux global de revalorisation, net de frais de gestion : 4,10% 	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux minimum annuel de revalorisation (4) : 3,00%

JOURNAL DES OPÉRATIONS RÉALISÉES ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2007 ET LE

Votre contrat au 31/12/2007	+	Somme des cotisations nettes en (2) (versements)	-	Somme des rachats bruts en (5) (retraits)	+	Montant de la revalorisation (6)	-	Montant des prélèvements sociaux	=	Votre contrat au
25 099,29 €		0,00		0,00 €		1 029,07 €		113,20 €		26 015,16 €

(1) Ce montant correspond à la valeur de rachat de votre contrat, à chaque date mentionnée, hors prélèvements fiscaux.

(2) Ce montant est diminué des frais sur cotisations.

(3) Le rachat vous permet de vous faire rembourser tout ou partie de votre contrat. Il est soumis à la fiscalité en vigueur.

(4) Cette garantie de revalorisation s'applique pour l'année 2009 à toutes les cotisations que vous effectuerez en 2009.

(5) Avant prélèvements fiscaux.

(6) Avant prélèvements sociaux.

